



Demande de proposition de la PGA du Canada - Site Web et portail des membres

Introduction

La PGA du Canada lance un projet de développement d'un nouveau site web et d'un portail pour les membres qui soient conçus de manière professionnelle, bilingues, conviviaux et faciles à naviguer avec une amélioration significative de la fonctionnalité pour les membres de notre association et le public en général.

Actuellement, l'Association dispose d'un site national et de 9 sous-sites de zone, et nous cherchons à les intégrer dans un seul site complet qui peut mieux servir nos membres à travers le pays avec des fonctionnalités de bureau et mobiles. Ce document et les exigences de cadrage qui l'accompagnent comprennent des informations générales sur la PGA du Canada, un aperçu des besoins de la PGA du Canada pour un nouveau site Web et un portail pour les membres, et un aperçu de ce qui est nécessaire pour soumettre une proposition à cet appel d'offres.

À propos de la PGA du Canada

La PGA du Canada a été créée en 1911 et est la deuxième plus ancienne et la troisième plus grande association professionnelle de golf au monde. La PGA du Canada est une association à but non lucratif qui regroupe plus de 4 000 professionnels de golf à travers le pays.

La PGA du Canada développe, promeut et soutient ses membres afin qu'ils mènent une meilleure vie et gagnent mieux leur vie. L'Association est composée d'un bureau national situé à Acton, en Ontario, et de neuf bureaux de zone répartis dans tout le pays.

La PGA du Canada offre une variété de programmes et de services qui dépendent d'un site web efficace et d'un portail pour les membres. Les documents d'exigences ci-joints décrivent ces programmes et services ainsi que la fonctionnalité dont nous avons besoin pour servir nos membres et le public.

Des informations supplémentaires sur la PGA du Canada sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.pgaofcanada.com.

Exigences de la proposition

Le site web et le portail des membres doivent faciliter la gestion et la fourniture de programmes et de services, être conviviaux pour le personnel, les facilitateurs et les membres, et offrir un niveau de fonctionnalité accru et les rapports. Afin de minimiser les risques techniques à long terme et la disponibilité des développeurs, la PGA du Canada

préfère les plateformes de sites Web CMS populaires / bien connues / à source ouverte, mais elle considérera et sera ouverte à d'autres propositions.

Les exigences spécifiques peuvent être trouvées dans ces deux feuilles Excel: [The AMS & CMS Requirements](#), et [Website and Member Portal Requirements](#)

Afin de faciliter l'évaluation des propositions par la PGA du Canada, le fournisseur tiers est prié d'inclure les éléments suivants dans sa proposition:

- Historique de l'entreprise et informations de contact
- Références et contacts
- Description du logiciel recommandé et indication si la solution est prête à l'emploi ou si elle a été conçue sur mesure.
- Solutions pour un site public et un site de membres.
- Solutions pour tous les éléments nécessaires décrits dans les feuilles de calcul.
 - o Note: Ces solutions peuvent être fournies dans les feuilles de calcul jointes ou dans la proposition.
- Identification d'idées supplémentaires, de suggestions à prendre en considération, de difficultés ou de limites pour répondre aux exigences et de la manière dont elles pourraient être résolues.
- Approche proposée pour la transition entre le CMS et l'AMS existants et la manière dont ils seront intégrés dans le nouveau système.
- Ressources requises de la part de la PGA du Canada et du fournisseur actuel pour la transition du CMS et de l'AMS existants
- Approche proposée pour la fonctionnalité mobile, que ce soit par le biais d'une application ou d'un navigateur web.
- Approche proposée pour la formation du personnel
- Approche de l'assistance permanente (y compris l'hébergement, les mises à jour logicielles, les bogues, la réponse aux commentaires des clients)
- Délais proposés entre le moment de l'accord et la mise en œuvre complète.
 - o Note: La PGA du Canada comprend qu'il s'agira d'un déploiement progressif et travaillera avec le fournisseur sélectionné pour prioriser les besoins.
- Les grandes lignes des politiques et procédures de sécurité et de sauvegarde
- Structure de prix et fourchette de prix estimée comprenant les services de développement, de mise en œuvre, d'hébergement et d'assistance permanente (y compris les coûts horaires, mensuels ou annuels détaillés)
- Conditions de paiement
- Prix de l'autorisation de carte de crédit en ligne et explication du processus, y compris les frais "par transaction" et la participation d'un tiers ou les exigences logicielles.
- Une démonstration du site web serait considérée comme un atout en plus d'une proposition.

Les questions seront acceptées par courrier électronique uniquement si reçues au plus tard le 14 mars 2025. Les réponses pourront être communiquées aux autres fournisseurs potentiels. Les demandes de renseignements par téléphone ne seront pas acceptées.

Conditions de soumission des propositions

La date limite de soumission est **17 h 00 HE le vendredi 21 mars 2025 par courriel au directeur du marketing et des communications de la PGA du Canada à l'adresse brendan@pgaofcanada.com**. La PGA du Canada confirmera la réception des propositions aux soumissionnaires par retour de courriel.

Les propositions peuvent être soumises en format Word ou PDF. Les propositions envoyées par fax ou par courrier ne seront pas acceptées, pas plus que celles soumises après la date limite.

Les révisions des propositions peuvent être acceptées, mais uniquement avant la date limite indiquée. La PGA du Canada se réserve le droit de modifier les conditions de l'appel d'offres à tout moment jusqu'à la date limite de soumission.

Tous les coûts liés à l'élaboration et à la présentation des propositions sont à la charge du soumissionnaire. La PGA du Canada se réserve le droit de ne pas accepter une proposition. La demande de propositions ne doit pas être interprétée comme un contrat d'achat de services. La PGA du Canada n'a aucune obligation tant qu'un contrat écrit relatif à une proposition approuvée n'a pas été dûment signé. L'appel d'offres et tout contrat qui en résulterait ne constituent pas une offre d'emploi ni une relation d'emploi. Il s'agit strictement d'une relation contractuelle pour la prestation de services par une partie indépendante. La PGA du Canada traitera toutes les soumissions de manière confidentielle, sauf si le partage de l'information est nécessaire dans le cadre du processus d'évaluation et de prise de décision.

Délai de négociation

Si un contrat écrit ne peut être conclu dans les 30 jours suivant la notification au soumissionnaire désigné, la PGA du Canada peut, à sa seule discrétion, mettre fin aux négociations avec ce soumissionnaire et négocier un contrat avec un autre soumissionnaire de son choix ou choisir de mettre fin au processus d'appel d'offres et de ne conclure de contrat avec aucun des soumissionnaires. Ce document ou toute partie de celui-ci ne peut être utilisé à d'autres fins que la soumission de propositions.

Divulgestion

Cet appel d'offres est la propriété de la PGA du Canada. Aucun communiqué de presse, annonce publique ou autre référence à l'appel d'offres ne doit être fait sans le consentement écrit de la PGA du Canada. Les renseignements relatifs à la PGA du Canada obtenus par le soumissionnaire à la suite de sa participation à cette demande de propositions sont confidentiels et ne doivent pas être divulgués. Les échantillons de travail fournis dans le cadre des exigences de soumission demeurent la propriété du

soumissionnaire. La PGA du Canada, ses agents et ses consultants déclinent expressément toute responsabilité quant aux représentations et aux garanties explicites ou implicites contenues ou omises dans le présent dossier d'appel d'offres ou dans toute information écrite ou orale transmise ou mise à la disposition d'un soumissionnaire par la PGA du Canada ou en son nom. Rien dans le présent appel d'offres n'a pour but de dispenser les soumissionnaires de se forger leurs propres opinions et conclusions à l'égard du présent appel d'offres.

Acceptation des conditions de l'appel d'offres

La réception d'une proposition vaut acceptation des conditions de l'appel d'offres par le soumissionnaire.

Sélection du fournisseur

Les propositions reçues avant la date limite seront évaluées par un comité composé de membres du personnel du bureau national, de membres du personnel de zone nationale et d'un consultant indépendant en TI. Il est prévu que les trois meilleures propositions, considérées comme répondant le mieux aux besoins de la PGA du Canada, soient invitées à faire une présentation et une démonstration en ligne. L'évaluation des propositions sera complétée en utilisant l'information fournie dans la proposition et la présentation par les vendeurs potentiels.

Le bureau national prévoit d'organiser des réunions avec les fournisseurs présélectionnés au cours de la semaine du 31 mars.

Contrat de service

Le soumissionnaire retenu sera responsable de la rédaction du contrat de service entre le fournisseur et la PGA du Canada.

Les informations contenues dans l'appel d'offres feront partie intégrante du contrat. Le libellé du contrat peut être négocié entre le fournisseur et la PGA du Canada jusqu'à ce qu'un contrat mutuellement acceptable soit convenu et signé par les deux parties.

Clauses de non-responsabilité/limitations de responsabilité

L'acceptation d'une proposition ou l'exécution d'un contrat ne vaut pas approbation d'une activité ou d'un développement envisagé dans une proposition qui nécessite une approbation, un permis ou une licence en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un arrêté fédéral, provincial, régional ou municipal. Il incombe au prestataire d'obtenir ces autorisations avant de commencer à fournir les services dans le cadre du contrat proposé.

Droit d'auteur

Pendant la période de service, le soumissionnaire retenu ne doit pas vendre, transférer, hypothéquer, louer ou aliéner de quelque manière que ce soit tout actif tangible ou

intangibles, y compris toute propriété intellectuelle achetée pour la PGA du Canada dans le cadre de l'accord contractuel, sans l'accord écrit préalable de la PGA du Canada.

Les droits d'auteur, les marques de commerce et tous les autres droits intangibles ou tangibles relatifs aux œuvres sous-jacentes appartiennent à la PGA du Canada et doivent être remis immédiatement à la PGA du Canada à l'achèvement du service en question, ou à la demande de la PGA du Canada.

Sécurité et confidentialité des informations

Le soumissionnaire retenu doit accepter de se conformer à la politique de confidentialité de la PGA du Canada, ainsi qu'à la législation fédérale et/ou provinciale en matière de confidentialité concernant les informations reçues de la PGA du Canada et de toutes les parties prenantes de la PGA du Canada. Il s'agit notamment de contrôler strictement l'accès aux données et de préserver la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de l'exécution des tâches prévues par le contrat.